



Assemblée générale

Distr. générale
25 août 2016
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session

Point 69 c) de l'ordre du jour provisoire*

Promotion et protection des droits de l'homme :
situations relatives aux droits de l'homme
et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux

Situation des droits de l'homme au Myanmar

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

Le présent rapport, soumis en application du paragraphe 20 de la résolution 70/233 de l'Assemblée générale, couvre la période du 8 août 2015 au 1^{er} août 2016. Il examine la situation des droits de l'homme au Myanmar dans le contexte du processus de démocratisation qui se poursuit dans le pays, et met en évidence les efforts déployés par les Nations Unies dans le but de soutenir le Gouvernement et le peuple du Myanmar sur le chemin des réformes, de l'ouverture politique et du développement. Les élections nationales tenues le 8 novembre 2015, qui se sont déroulées de manière pacifique et dans la dignité avec la participation enthousiaste de la population, ont marqué un tournant important dans l'histoire du Myanmar. La victoire écrasante de la Ligue nationale pour la démocratie (LND), longtemps parti d'opposition, et son accession au pouvoir à la place d'une équipe essentiellement composée d'anciens militaires, montre que le processus de réforme évolue dans la bonne direction. Le 15 mars 2016, le nouveau Parlement a élu Président Htin Kyaw, qui est le premier Chef d'État du Myanmar sans antécédents militaires depuis plus de 50 ans. La dirigeante du parti au pouvoir, Aung San Suu Kyi, a été nommée Conseillère d'État et Ministre des affaires étrangères. Malgré la crédibilité générale du processus électoral, la marginalisation de plus d'un million de personnes issues, pour la plupart, de la communauté musulmane de l'État de Rakhine et d'autres minorités ethniques, a été jugée très préoccupante aux niveaux national et international.

* A/71/150.

** Le présent rapport a été soumis avec du retard, car les points qui y sont abordés ont dû faire l'objet de consultations approfondies.



Le processus de réconciliation nationale a progressé grâce à la signature d'un accord de cessez-le-feu par les huit groupes ethniques armés le 15 octobre 2015, préparant le terrain à la cessation des conflits ethniques qui caractérisent l'histoire du pays depuis son accession à l'indépendance. Une douzaine de groupes n'ont toutefois pas voulu signer cet accord parce qu'ils souhaitent un processus de paix plus inclusif. Le Gouvernement a intensifié ses efforts pour établir un dialogue avec les groupes non signataires. Les Nations Unies maintiennent des contacts étroits avec le Gouvernement, l'armée, les groupes ethniques armés, les chefs religieux, la société civile et d'autres parties prenantes nationales et internationales pour remplir la mission de l'Assemblée générale.

Bien que les conditions aient évolué de manière positive à d'autres égards, la situation désespérée de la population musulmane dans l'État de Rakhine, notamment des personnes qui se considèrent Rohingya, ne s'est guère améliorée. De nombreux membres de ce groupe de population continuent de subsister dans des camps de déplacés et, de même que ceux qui vivent hors des camps, sont les principales victimes de la discrimination institutionnalisée de la population majoritaire. Les incidents sporadiques marqués par des tensions et des manifestations de haine à l'encontre des minorités continuent de préoccuper les Nations Unies et la communauté internationale. Si l'on attend beaucoup du Gouvernement en comptant qu'il prendra des mesures résolues pour améliorer la situation de toutes les communautés, notamment la population musulmane dans l'État de Rakhine, aucun résultat concret en ce sens n'a encore pu être observé. Les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies continuent de fournir une assistance technique, un soutien financier et une aide aux programmes pour aider le Myanmar à relever d'importants défis dans les domaines des politiques publiques, du développement, de l'humanitaire et des droits fondamentaux. Étant donné les progrès généraux accomplis dans le cadre du processus de démocratisation et les remarquables transformations politiques et institutionnelles survenues au cours des dernières années, je suis d'avis que le pays a atteint la plupart des objectifs énoncés dans les résolutions successives de l'Assemblée générale, même si certains défis majeurs perdurent. Les États Membres voudront donc peut-être examiner la poursuite des bons offices et de la mission du Conseiller spécial.

I. Introduction

1. Ce rapport est présenté en application du paragraphe 20 de la résolution 70/233 de l'Assemblée générale, aux termes de laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de continuer d'offrir ses bons offices et de poursuivre ses entretiens sur les droits de l'homme, la démocratie et la réconciliation nationale au Myanmar, ainsi que de lui faire rapport, à sa soixante et onzième session, sur les progrès réalisés dans l'application de la résolution.

2. Le présent rapport couvre la période du 8 août 2015 au 1^{er} août 2016. Dans le cadre de la mission de bons offices des Nations Unies auprès du Gouvernement du Myanmar, mon Conseiller spécial s'est rendu au Myanmar à sept reprises durant la période considérée, en plus des visites qu'il a effectuées dans d'autres pays de la région comme la Chine et la Thaïlande. Les informations présentées dans le rapport ont été recueillies dans le cadre de ses entretiens avec une large gamme de parties prenantes nationales et internationales au Myanmar ainsi que par l'équipe de pays des Nations Unies. La Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme au Myanmar a, quant à elle, soumis des rapports en octobre 2015 (A/70/412) et en mars 2016 (A/HRC/31/71).

3. Le Conseiller spécial est resté en contact avec les États Membres et les organisations régionales afin de promouvoir la participation constructive de la communauté internationale aux efforts menés pour relever les différents défis auxquels se trouve confronté le Myanmar. Outre les consultations bilatérales et multilatérales qu'il tient à New York et au Myanmar avec divers États Membres, il maintient des contacts étroits et réguliers avec l'Envoyé spécial du Gouvernement chinois, Sun Guoxiang, qui est le seul autre observateur officiel du processus de paix. Le Conseiller spécial a fait rapport au Conseil de sécurité sur la situation au Myanmar en novembre 2015 et en février 2016. J'ai également organisé deux réunions du Groupe d'amis du Secrétaire général pour le Myanmar, le 29 septembre 2015 et le 1^{er} juillet 2016.

II. Contexte et évolution de la situation

A. Réformes politiques et démocratisation

4. Les élections législatives organisées pour le Parlement de l'Union et pour 14 parlements de région et d'État, tenues en novembre 2015 dans plus de 40 000 bureaux de vote, a récemment marqué une importante étape du processus de démocratisation permis par les réformes au Myanmar. Ces élections ont été planifiées et administrées par la Commission électorale de l'Union d'une manière qui a été jugée par les observateurs nettement plus transparente et ouverte que par le passé. Plus de 12 000 observateurs nationaux et internationaux ont assisté aux différentes étapes du processus. Si les élections se sont, pour l'essentiel, déroulées sans irrégularités, leur degré d'ouverture a suscité des inquiétudes. La marginalisation de certains groupes de population, principalement les communautés et groupes ethniques minoritaires comme les Rohingya, qui avaient voté et avaient même présenté des candidats aux élections précédentes, est jugée très préoccupante. Des conditions plus strictes que celles appliquées lors des élections antérieures ont été imposées en 2015 par suite de l'interprétation plus étroite du critère de

nationalité, qui oblige les candidats à présenter une preuve de résidence continue pendant plus de 10 ans et à prouver que leurs deux parents étaient citoyens du Myanmar. Cette interprétation et cette application rigoureuses de la loi ont entraîné le rejet de 75 candidats, dont 32 musulmans. Certaines divergences ont également été notées entre les processus de décision suivis par les différentes commissions électorales des États et des régions pour déterminer qui pouvait se présenter. En fin de compte, aucun musulman n'a été élu au Parlement. Les restrictions imposées par l'article 59 f) de la Constitution, aux termes duquel aucune personne dont l'époux ou les enfants prêtent allégeance à un pays étranger, jouissent des droits et des privilèges conférés aux ressortissants d'un pays étranger, ou possèdent la nationalité d'un tel pays, ne peut prétendre à la présidence ou à la vice-présidence, sont un autre point largement débattu durant la campagne électorale.

5. Les élections ont été tenues sur la majeure partie du territoire du pays, y compris dans les zones touchées par les inondations. La décision de les annuler pour des motifs de sécurité dans cinq municipalités et 590 villages des États de Kachin, Kayin, Mon, Shan et Bago a, selon certains, été prise de manière non transparente. Des annulations supplémentaires ont été décidées par suite de l'intensification des combats dans l'État de Shan à l'approche des élections. Les élections ont aussi été annulées dans 7 municipalités, 7 circonscriptions et 334 villages pour divers autres motifs. Aucun cas de violence notable n'a été signalé. Le profond désir de changement semble avoir été à l'origine d'un impressionnant taux de participation : environ 70 % des quelque 30 millions d'électeurs ont voté. Bien que les Nations Unies n'aient pas observé les élections de 2015, une mission dirigée par la Division de l'assistance électorale se trouvait sur le terrain pour suivre le déroulement des événements le jour des élections. Ses membres ont été témoin de scènes émouvantes d'électeurs enthousiastes attendant patiemment de pouvoir voter.

6. La Ligue nationale pour la démocratie a remporté une victoire électorale écrasante puisqu'elle a obtenu 78,95 % des sièges à la Chambre basse du Parlement et 80,36 % des sièges à la Chambre haute, et s'est donc assurée une majorité parlementaire confortable même si 25 % des sièges sont toujours réservés à la Tatmadaw (les forces armées) en vertu de la Constitution. L'ancien Union Solidarity and Development Party, qui détenait auparavant le pouvoir, n'a obtenu qu'un peu plus de 8 % des sièges pourvus par voie d'élection dans les deux chambres. Le mandat électoral conféré à la Ligue nationale pour la démocratie par une majorité considérable a permis d'élire Président Htin Kyaw, proche confident d'Aung San Suu Kyi, et de former un Cabinet politiquement et ethniquement inclusif comprenant aussi des technocrates de l'Union Solidarity and Development Party et un membre du Mon National Party. La Ligue nationale pour la démocratie a obtenu les trois quarts des sièges pourvus par voie d'élection dans les 7 assemblées régionales et dispose d'une marge confortable dans 4 des 7 assemblées d'État. Les partis régionaux ethniques ont eu un certain soutien dans les États de Rakhine et de Shan, mais aucun d'entre eux n'a atteint la majorité dans l'une quelconque des trois autres assemblées d'État. Les partis locaux n'ont obtenu que 3 sièges à l'assemblée de l'État de Mon, 2 à celle de l'État de Chin, 1 dans l'État de Kayin et aucun dans l'État de Kayah.

7. L'activité politique a été soutenue durant la période suivant les élections et marquée, notamment, le 2 décembre 2015, par des réunions entre Aung San Suu Kyi, l'ancien Président, Thein Sein, et le commandant en chef des forces armées, Min Aung Hlaing. La Conseillère d'État et le commandant en chef se sont de

nouveau réunis le 25 janvier et le 17 février 2016. Bien que peu d'informations aient été communiquées à leur sujet, il semble que ces réunions aient contribué à établir une atmosphère cordiale et une coopération constructive entre les interlocuteurs.

8. Le Parlement s'est réuni le 1^{er} février 2016, et les présidents et présidents adjoints ont été élus le même mois. Afin d'assurer la stabilité et la durabilité du corps législatif, la Tatmadaw a reconduit une majorité de délégués militaires ayant une expérience notable dans le domaine législatif et un rang élevé dans l'armée. Certains, notamment parmi les majors, ont été nommés dès janvier 2011. La situation a été très différente pour les représentants élus : 12 % seulement des parlementaires sortants ont été réélus. En mars, les deux chambres du Parlement ont élu Htin Kyaw Président. Son investiture a marqué l'accession au pouvoir du premier président civil non associé aux forces armées depuis plus de 50 ans. Le Premier Vice-Président est Myint Swe, ancien officier de l'armée mon et ancien Ministre en chef de Yangon; le deuxième Vice-Président est Henry Van Hti Yu, qui appartient à l'ethnie Chin, est chrétien et membre du parti de la Ligue nationale pour la démocratie. Le même mois, le Parlement a approuvé à une majorité considérable la proposition visant à ramener de 36 à 21 le nombre de ministères, qui était un élément central du programme électoral de la Ligue. Les militaires continuent de diriger les Ministères de l'intérieur, de la défense et des frontières, conformément à la Constitution. Le Président a désigné les principaux ministres des 14 régions et États, nommé Aung San Suu Kyi Ministre des affaires étrangères et aussi Conseillère d'État, ce qui lui permet d'entretenir des contacts avec les ministères publics, les départements, les organisations, les associations et les particuliers à des fins de conseil tout en lui imposant de rendre compte au Parlement. En l'absence de toute modification de la Constitution qui lui donnerait la possibilité d'être nommée chef d'État, cette fonction lui confère un statut unique au sein du Gouvernement qui, à ce jour, n'a pas été remis en question.

9. Dans son discours d'investiture devant le Parlement, le Président a déclaré que son gouvernement s'engageait à poursuivre les objectifs prioritaires énoncés dans le programme formulé par la Ligue nationale pour la démocratie pour une réconciliation nationale, la paix dans le pays, la poursuite de l'évolution constitutionnelle en direction d'une union fédérale et l'amélioration des conditions de vie de la population. Lors d'une réunion avec la nouvelle équipe ministérielle, le 26 mars 2016, la Conseillère d'État a demandé à ses collègues de travailler avec diligence, honnêteté et dévouement au bien de la nation, de renoncer à un style de vie opulent et de faire preuve d'une plus grande transparence et responsabilisation envers la population. Elle a également demandé à chacun d'entre eux de préparer un plan de travail sur 100 jours pour leur ministère.

10. L'une des premières mesures prises par le Gouvernement a consisté à libérer les prisonniers politiques. Après avoir relâché 113 prisonniers de conscience le 8 avril 2016, le Président a gracié 83 autres prisonniers le 17 avril. Le Gouvernement a prouvé qu'il était déterminé à entreprendre des réformes juridiques en constituant une commission des affaires juridiques chargée de l'évaluation des cas spéciaux, qui a rapidement recommandé la révision ou l'abolition de quelque 142 lois en vigueur. La Commission de rédaction des lois de la Chambre haute a examiné et approuvé la loi sur les rassemblements et les manifestations pacifiques de 2011, telle que modifiée en 2014, dans le but d'assouplir et d'atténuer les sanctions et les entraves aux manifestations et protestations publiques : alors qu'il

était auparavant nécessaire d'obtenir une autorisation préalable, il suffit désormais de déposer un avis de manifestation. Il a été demandé de procéder à un examen similaire de la loi sur les mesures d'exception de 1950, de la loi sur les transactions électroniques et de la loi sur les associations illicites. La loi sur la protection de l'État de 1975 a fait l'objet d'un débat parlementaire en mai 2016 et a été officiellement révoquée.

11. Le Myanmar a achevé son deuxième examen périodique universel en novembre 2015. Malgré le nombre limité des effectifs dont il dispose dans le pays et les restrictions imposées pour les visas (trois membres du personnel doivent renouveler leur visa tous les trois mois), le Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) continue d'assurer une importante coopération technique et un soutien au renforcement des capacités au Gouvernement et aux institutions d'État, ainsi qu'à la Commission nationale des droits de l'homme du Myanmar. J'évoquerai certains des défis rencontrés par le pays dans le domaine des droits de l'homme dans la troisième section.

12. Depuis l'arrivée au pouvoir de la nouvelle équipe gouvernementale, le Myanmar a reçu la visite de plusieurs dirigeants étrangers. La première de ces visites à Nay Pyi Taw a été celle du Premier Ministre de Singapour, Lee Hsien Loong, du 7 au 9 juin 2016. Les Ministres des affaires étrangères du Canada, de la Chine, des États-Unis, de la France, de l'Inde, de l'Italie, du Japon, de la Thaïlande et de la Turquie se sont également rendus à Nay Pyi Daw. Le Président et la Conseillère d'État ont effectué leur première visite d'État en République populaire démocratique lao qui assure actuellement la présidence de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). La Conseillère d'État s'est aussi rendue en Thaïlande. Ces visites montrent que le Gouvernement a pour priorité de cultiver des relations avec les pays voisins du Myanmar.

13. Le Myanmar s'employant à normaliser ses relations avec la communauté internationale, les membres de cette dernière envisagent également de réduire leurs sanctions. Les États-Unis ont rayé de sa liste noire 10 sociétés d'État du secteur bancaire, du secteur du bois et des industries extractives, mais ils continuent d'imposer des restrictions aux transactions avec la Tatmadaw. En avril, le Conseil de l'Union européenne a prolongé d'un an l'interdiction de vendre des armes au Myanmar.

B. Conflits armés et processus de réconciliation nationale

14. Les principales parties prenantes se sont montrées publiquement résolues à poursuivre les discussions relatives à un accord de cessez-le-feu sur l'ensemble du territoire et d'entamer un dialogue politique sur les questions relatives au partage du pouvoir et des ressources dans le cadre d'un Myanmar uni, démocratique et fédéré. Les efforts persistants déployés sur une période de 17 mois, qui ont culminé en octobre 2015 avec l'entente provisoire sur l'avant-projet d'accord de cessez-le-feu, sont importants parce que, malgré leurs aspirations et intérêts distincts et parfois divergents, les différents groupes ethniques armés sont parvenus à former une équipe de négociation unique, bien que diverse, appelée Équipe de coordination pour un cessez-le-feu national et à collaborer de manière constructive avec les membres du Gouvernement. Pendant plus de trois ans, les Nations Unies et la Chine ont assisté aux négociations et aux importantes réunions au sommet des groupes

ethniques armés à titre d'observateurs et ont noté les progrès accomplis en direction d'une réconciliation nationale. Les Nations Unies ont systématiquement suivi une démarche consistant à procéder à de simples observations, à très peu intervenir, à offrir des encouragements moraux et à faire preuve de bons offices discrets.

15. Bien que les pourparlers de paix aient été prometteurs, de graves différences concernant la marche à suivre et les priorités ont continué de faire obstacle à la conclusion d'un accord sur un cessez-le-feu général. Après le déclenchement des hostilités, en février 2015, dans la zone autonome de Kokang, qui se trouve à la frontière avec la Chine, des tensions persistantes ont entravé les négociations, car plusieurs grands groupes ethniques armés sont revenus sur leur approbation du texte final et ont refusé de signer l'accord de cessez-le-feu national, estimant qu'il n'était pas suffisamment inclusif. Ils ont demandé au Gouvernement d'inviter tous les groupes ethniques armés faisant partie de l'Équipe de coordination pour un cessez-le-feu national à signer l'accord, condition qu'il était difficile au Gouvernement d'accepter, en particulier en ce qui concerne le groupe armé Kokang et d'autres groupes alliés à ce dernier. Dans ces circonstances, le Gouvernement a maintenu la date de signature officielle de l'accord fixée au 15 octobre 2015 et suggéré que ceux qui n'étaient pas prêts à signer pourraient le faire à une date ultérieure. Huit des groupes ethniques armés ont accepté l'offre du Gouvernement et se sont rendus à la cérémonie tandis que certains groupes influents, comme l'Organisation de l'indépendance kachin, le Nouveau parti de l'État Mon et le Parti national progressiste karen, ont décidé de s'abstenir. Mon Conseiller spécial était présent à la cérémonie organisée à Nay Pyi Taw, et a signé l'accord en qualité de témoin, aux côtés de représentants de la Chine, de l'Inde, du Japon, de la Thaïlande et de l'Union européenne. La conclusion de l'accord a été largement saluée en tant qu'étape cruciale du processus de paix au Myanmar. L'accord a été ratifié par le Parlement le 8 décembre 2015 et de nouvelles mesures ont été prises par les parties pour assurer son application, notamment la création d'un Comité mixte de suivi de l'Union et le début de l'élaboration d'un cadre pour le dialogue politique. Un Comité mixte de dialogue pour la paix a été formé en janvier 2016, et la première séance de la Conférence de la paix a officiellement été ouverte à Nay Pyi Taw le 12 janvier 2016, marquant ainsi le premier dialogue entre le Gouvernement et les groupes ethniques armés depuis 70 ans.

16. Je continue d'insister sur la nécessité, aussi bien pour les signataires du cessez-le-feu que pour les autres parties, de maintenir une attitude constructive et de rester tournés vers l'avenir. Le Gouvernement se tient prêt à accueillir les groupes non signataires souhaitant se joindre au processus de paix et a établi un plan bien défini pour lancer un dialogue politique, et notamment des négociations sur une structure fédérative démocratique. Pour cela, les tensions observées à la frontière, en particulier dans l'État de Kachin et dans le nord de l'État de Shan devront se calmer et il importera d'éviter à tous prix de nouvelles confrontations armées. Si, globalement, aucune entorse majeure n'a été faite au cessez-le-feu entre la Tatmadaw et les signataires, il n'en est pas de même dans le cas des groupes non signataires, car l'intensité des conflits n'a nullement diminué et s'est même accrue dans certaines zones où opère l'Armée de l'indépendance kachin, le Parti progressiste de l'État de Shan, l'Armée de libération nationale Ta'ang et l'Armée d'Arakan dans l'État de Rakhine. L'impossibilité de maîtriser la situation sur le terrain pourrait encore réduire la confiance entre les intervenants, accentuer les

querelles intestines et compromettre le processus de paix tout en créant de nouveaux problèmes humanitaires.

17. Il est encourageant de noter que la Conseillère d'État a souligné à maintes reprises que le Gouvernement accordait la plus haute priorité à la réconciliation nationale et qu'elle s'emploie personnellement à faire progresser le processus de paix en présidant l'organe de négociation gouvernemental, à savoir le Centre pour la réconciliation nationale et pour la paix, antérieurement appelé Centre pour la paix au Myanmar, qu'elle a reformé en faisant appel à des représentants du corps exécutif, du corps législatif et des forces armées. Elle a nommé Tin Myo Win, qui est son médecin personnel et son conseiller de confiance, principal négociateur de la paix pour le compte du Gouvernement. Bien qu'elle ait indiqué que son gouvernement s'appuiera sur les progrès accomplis par l'administration précédente eu lieu d'emprunter une voie nouvelle ou parallèle, elle a rencontré les parties prenantes, notamment les groupes signataires de l'accord de cessez-le-feu et la Tatmadaw. La Ligue nationale pour la démocratie a, quant à elle, également établi des relations avec d'autres groupes, parmi lesquels l'Armée unifiée de l'État wa, qui est un groupe ethnique armé influent. S'inspirant de l'appel lancé par son père, à Panglong en février 1947, pour la tenue d'une conférence consacrée à l'examen des modalités politiques du pays avec les chefs des États de Shan, de Chin et de Kachin, elle a annoncé, le 27 avril 2016, qu'elle avait l'intention d'organiser une nouvelle « conférence de paix de Panglong du XXI^e siècle » à laquelle les différentes minorités ethniques seraient invitées. Cette conférence, qui doit se tenir à la fin août, a pour objet de lancer un processus de dialogue politique unificateur, tourné vers l'avenir, inclusif et visant à répondre aux préoccupations de tous les groupes, y compris les groupes non signataires de l'accord de cessez-le-feu. Les groupes ethniques armés, signataires et non signataires, se sont quant à eux réunis à Mai Ja Yang, dans l'État de Kachin, du 26 au 30 juillet dans le but de définir une position de négociation commune avant la conférence. Les parties ethniques, la société civile et les groupements de femmes ont également participé aux débats. La Conseillère d'État et le commandant en chef des forces armées ont eu des entretiens séparés avec l'Armée unifiée de l'État wa et avec l'Armée de l'alliance démocratique nationale du Myanmar, à la suite desquels les deux groupes ethniques ont accepté de participer à la conférence. L'ouverture et la souplesse dont ont fait preuve toutes les parties en présence sont encourageantes, de même que les efforts de communication déployés par la Conseillère d'État et son équipe chargée des négociations pour promouvoir un processus de paix inclusif.

18. La mise en place du Comité mixte de suivi sur la base des dispositions de l'accord de cessez-le-feu progresse de manière régulière. Ce comité, formé le 18 novembre 2015, est composé de 10 représentants du Gouvernement, de 10 représentants de 8 groupes ethniques armés et de 6 représentants de la société civile nommés par les deux parties. Il est essentiel, dans l'immédiat, de lui fournir un soutien pour l'aider à créer une dynamique en faveur de l'application de l'accord et instaurer la confiance. En ce qui concerne le calibrage de l'intervention de l'appui que continueront d'apporter les Nations Unies au processus de paix, je suis conscient du fait que les partenaires extérieurs auront besoin de bien comprendre les sensibilités nationales et géopolitiques en jeu. À la demande du Comité, les Nations Unies mettent en place un mécanisme de financement pour acheminer l'appui international à cette importante initiative, notamment celui de la Chine et d'autres pays donateurs. Lorsqu'elle s'est entretenue avec mon Conseiller spécial, le 25 mai

à Nay Pyi Taw, la Conseillère d'État a fait part de l'intérêt porté par son gouvernement à la poursuite des bons offices des Nations Unies en ce domaine. Les Nations Unies continueront de fournir cet appui avec l'accord de tous les partenaires dans le but d'accompagner le Myanmar sur la voie d'une paix durable.

19. Des progrès ont été réalisés en ce qui concerne la question des enfants soldats grâce à la signature par le Myanmar, le 28 septembre 2015 à New York, du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la l'implication d'enfants dans les conflits armés. Je demande instamment au Gouvernement de ratifier ce protocole dans les meilleurs délais. Ma Représentante spéciale pour le sort des enfants en temps de conflit armé a pris contact avec le Parti national progressiste Karenni, l'Union nationale karen et l'Armée de l'indépendance kachin en vue de favoriser l'élaboration de plans d'action portant sur le recrutement et l'exploitation d'enfants et les autres types de violations graves. Les Nations Unies poursuivent leur dialogue avec ces groupes, et l'une des parties nommées, à savoir le Parti national progressiste Karenni, ainsi que son bras armé, l'Armée Karenni, est prête à signer un plan d'action. J'encourage le Gouvernement à apporter son soutien à la signature et à l'application de ces plans d'action afin de renforcer la protection des enfants sur l'ensemble du territoire du Myanmar. Le Gouvernement continue de prendre des mesures en faveur de l'application du plan d'action conjoint visant à prévenir et à éliminer le recrutement et l'exploitation d'enfants par la Tatmadaw, notamment en assurant une formation aux procédures de détermination de l'âge dans les centres de recrutement, en améliorant l'accès aux bataillons et aux unités militaires aux fins de contrôle et en organisant des réunions mensuelles avec les Nations Unies afin d'examiner les cas présumés d'enrôlement de mineurs. Entre janvier 2015 et mai 2016, 192 ex-enfants soldats, dont 37 mineurs, ont été libérés et sont retournés dans leur famille et dans leurs communautés. J'approuve la recommandation de la Rapporteuse spéciale selon laquelle le Gouvernement devrait renforcer les mécanismes de vérification de l'âge des recrues et les dispositifs de suivi et de surveillance du recrutement pour s'assurer que toutes les personnes responsables du recrutement et de l'exploitation d'enfants, y compris les intermédiaires civils, sont traduites en justice.

C. État de Rakhine et situation communautaire

20. Malgré l'optimisme manifeste suscité par les progrès décrits précédemment, je tiens à insister sur le fait que la pratique de discrimination institutionnalisée contre la communauté musulmane minoritaire, en particulier la communauté dite Rohingya, continue d'attirer une attention négative et de créer des inquiétudes au sein de la communauté internationale. Plus de quatre ans après les violents événements survenus en 2012 dans l'État de Rakhine, on estime à 1,2 million le nombre de musulmans subissant encore dans cet État diverses formes de restrictions en matière de circulation, d'emploi, d'éducation et de liberté religieuse; nombre d'entre eux languissent dans des camps de personnes déplacées et n'ont guère de perspectives d'avenir. La question de leur statut juridique, y compris l'accès à la citoyenneté de la majorité écrasante des membres de cette communauté, n'est toujours pas résolue et les perspectives qu'ils ont de vivre dans la dignité et en sécurité ne sont pas encourageantes. Les données du recensement sur les groupes religieux, publié le 21 juillet, font état d'une augmentation seulement marginale des

populations chrétiennes (4,9 % à 6,2 %) et musulmanes (3,9 % à 4,3 %) par rapport à 1983.

21. Les groupes religieux radicaux, parmi lesquels certains éléments bouddhistes Ma Ba Tha, continuent de tenir un discours antimusulman pour nourrir la haine religieuse et créer de nouvelles tensions. L'utilisation répréhensible des médias sociaux par des groupes et par des individus dans le but de provoquer la violence et d'inciter à la haine contre d'autres communautés religieuses se poursuit sans guère subir de restrictions de la part des autorités ou même susciter l'opprobre. Le 28 avril 2016, certains de ces groupes ont manifesté devant l'ambassade des États-Unis à Yangon, pour condamner l'utilisation du terme « Rohingya ». L'ambassade avait employé ce dernier dans une déclaration faisant part des préoccupations suscitées par les événements survenus dans l'État de Rakhine, notamment le chavirement quelques jours auparavant d'une embarcation à Sittwe, capitale de l'État, qui semble avoir entraîné la mort de 21 personnes déplacées, toutes membres de la communauté musulmane. Ailleurs dans le pays, l'éviction des vendeurs musulmans du site de la pagode Shwedagon à Yangon au premier trimestre de 2016, après les agressions menées le 23 juin contre une habitation, une boutique, une mosquée et une madrasa musulmanes dans le village de Thu Ye Thu Mein, dans la région de Bago, et l'incendie de la mosquée du village de Hpakant dans l'État de Kachin le 2 juillet sont jugés très inquiétants aussi bien au Myanmar qu'au sein de la communauté internationale.

22. Conscient de la nécessité de prendre des mesures efficaces pour prévenir de nouvelles flambées de tensions et de violences intercommunautaires, le Gouvernement a mené une action planifiée contre le Ma Ba Tha au début de juillet 2016 en remettant en cause son statut juridique et sa légitimité et, en particulier, la légalité de ses diverses activités compte tenu des dispositions de l'article 364 de la Constitution qui interdit l'exploitation de la religion à des fins politiques. Le Comité d'État Sangha Maha Nayaka, qui est la haute autorité bouddhiste du pays, est, quant à lui, opposé à l'octroi au Ma Ba Tha d'un statut quelconque d'organisation légitime de moines se conformant aux manuels et à la charte organique du Sangha. Le rejet catégorique par le Comité de l'idéologie et des activités du Ma Ba Tha, conjugué aux récentes mesures prises par le Gouvernement augurent bien des efforts menés pour promouvoir la paix et l'harmonie intercommunautaire. Le 15 juillet, le Gouvernement a annoncé la formation d'un comité central de haut niveau chargé de gérer les situations d'urgence, présidé par le Deuxième Vice-Président et composé du Ministre de la défense et d'autres ministres de l'Union, du Procureur général, de ministres des administrations des États et des divisions et de commandants de la police. Le comité travaillera également avec la société civile à la formulation de stratégies pour prévenir les violences intercommunautaires à l'échelon local, faire prendre conscience aux membres de la population des incitations à la haine et à la violence par le biais des médias et lutter contre ces incitations.

23. Aucun épisode majeur de violences intercommunautaires n'a été signalé dans l'État de Rakhine ou en d'autres sites du pays. En 2015, le Gouvernement de l'État de Rakhine a fait revenir et a réinstallé environ 25 000 déplacés. Les efforts déployés par le Gouvernement ainsi que par les populations locales et la société civile pour promouvoir la cohésion sociale et l'harmonie intercommunautaire sont également encouragés de manière fructueuse. Il importe de noter en particulier à cet égard les travaux menés par le Centre pour la diversité et l'harmonie nationale, qui a été constitué avec l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix.

24. Les actions menées par les pays de la région pour lutter contre les réseaux pratiquant la contrebande et la traite des personnes ont permis de fortement réduire les migrations irrégulières par bateau à partir de l'État de Rakhine et du Bangladesh, puisque les départs par ces circuits ont diminué de 96 % au deuxième semestre de 2015 par rapport à la période correspondante de 2014. Il importe de considérer cette évolution positive dans le contexte de l'indignation internationale suscitée par le nombre de décès recensés au plus fort de la crise des migrations irrégulières vers le milieu de 2015. Le Myanmar a signé, en 2016, la Déclaration de Bali sur le trafic de migrants, la traite des personnes et la criminalité transnationale qui y est associée, qui cible les migrations irrégulières dans l'optique du contrôle des frontières et de l'application de la loi. Il faudra, pour stabiliser la situation dans l'État de Rakhine, suivre une démarche plus complète et diversifiée pour s'attaquer aux causes profondes des migrations irrégulières.

25. Le Gouvernement a indiqué, dans différents forums internationaux, qu'il n'épargnait aucun effort pour trouver des solutions tangibles aux problèmes dans l'État de Rakhine tenant compte des préoccupations des divers groupes en présence. Il a fait valoir la complexité de la situation dans cet État, mais a noté qu'il était déterminé à prendre des mesures rapides et résolues pour améliorer la situation dans les camps de déplacés, notamment en régularisant l'accès à des services d'éducation et de santé. Il a demandé à la communauté internationale de donner au Myanmar plus de temps pour apporter une solution globale et durable aux problèmes sous-jacents. À cet égard, le 30 mai 2016, il a annoncé la constitution d'un comité central pour la paix, la stabilité et le développement dans l'État de Rakhine, qui est présidé par la Conseillère d'État. Le comité central regroupe les principaux ministres gouvernementaux, le Procureur général, le Secrétaire d'État parlementaire du Cabinet du Président et le Ministre principal de l'État de Rakhine. Il a pour mission de permettre à tous les habitants de l'État de jouir de la paix et de la stabilité et de bénéficier du développement. Il coiffe quatre commissions de travail chargées d'assurer la réalisation de ses objectifs : la sécurité, la paix et la stabilité et la primauté du droit; l'immigration et la vérification de la citoyenneté; les établissements humains et le développement socioéconomique; et la coopération avec les organisations internationales et les organismes des Nations Unies. Le 2 juin, le Vice-Président du comité central et Ministre des frontières, Ye Aung, accompagné de plusieurs autres ministres, du Ministre principal de l'État de Rakhine et d'autres représentants de l'État ont effectué une première visite dans les municipalités de Kyaukpyu et de Thandwe de l'État de Rakhine.

26. Marquant une rupture avec la position officielle de l'administration précédente, le Gouvernement aurait publié une lettre, le 16 juin 2016, enjoignant aux représentants du Myanmar de s'abstenir d'utiliser les termes « Rohingya » ou « Bengali » pour désigner la communauté musulmane minoritaire de l'État de Rakhine. Avant la publication de cette lettre, lors d'une conférence de presse tenue conjointement en mai avec le secrétaire d'État des États-Unis, John Kerry, à Nay Pyi Taw, la Conseillère d'État avait demandé à la communauté internationale de comprendre qu'il était plus important de s'efforcer en priorité d'améliorer la situation dans l'État de Rakhine que de se concentrer sur une question de terminologie. Tout en faisant valoir que « nous ne cherchons en aucun cas à faire obstacle au désir de la population d'établir sa propre identité », elle a noté que l'emploi de termes suscitant des « émotions » et pouvant avoir un caractère « incendiaire » pourrait intensifier les tensions et creuser le fossé entre les

communautés et aussi entraver les efforts déployés par le Gouvernement pour trouver une « solution pacifique et raisonnable à nos problèmes ». Lors d'une réunion ultérieure avec mon Conseiller spécial, la Conseillère d'État a invoqué la nécessité de mieux comprendre les sentiments de la population. Les Nations Unies, pour leur part, ont fait valoir que, lorsqu'elle se trouvait dans l'opposition, la Ligue nationale pour la démocratie s'était résolument déclarée opposée aux lois discriminatoires dans le domaine de la religion et de la santé et soutenait fermement l'adoption de mesures résolues sur la base du respect de la primauté du droit. La communauté internationale était donc en droit d'espérer que le Gouvernement adopterait une position de principe tout en poursuivant les efforts qu'il déploie pour faire face aux problèmes à court terme, à moyen terme et à long terme dans l'État de Rakhine. La Conseillère spéciale a répondu de manière positive, mais a également souligné les ramifications internationales de cette question, en notant qu'un règlement plus général des causes sous-jacentes exigerait des consultations approfondies avec les pays voisins du Myanmar ainsi que leur coopération. Elle a également mentionné, à cet égard, les interceptions de bateaux par la marine du Myanmar dans la mer d'Andaman en 2015 et l'offre d'un asile temporaire par le Myanmar aux « réfugiés de la mer » dont un grand nombre ont par la suite été rapatriés au Bangladesh. Ayant fait valoir que le problème est, fondamentalement, un problème de développement pour tous les groupes de population de l'État, et qu'il importe de lutter contre une terrible pauvreté, des moyens de subsistance inadéquats et l'absence d'infrastructures de base, elle a demandé à la communauté internationale de considérer la situation d'une manière plus nuancée et d'accorder au Gouvernement une plus grande latitude pour s'y attaquer concrètement dans des délais raisonnables.

27. En août 2015, le Coordonnateur résident/humanitaire a ouvert un bureau régional à Sittwe pour renforcer la cohérence des actions des partenaires humanitaires et de développement dans le cadre d'une démarche concertée visant à répondre aux besoins de tous les habitants de l'État Rakhine dans le domaine humanitaire, du développement, des droits fondamentaux et de la cohésion sociale. Le bureau est dirigé par un conseiller principal qui est le principal point de contact des Nations Unies avec le Gouvernement de l'État. En mars et en mai 2016, le Coordonnateur a présidé, conjointement avec le doyen du corps diplomatique, une réunion de groupe d'ambassadeurs, à laquelle ont participé les Ministres des affaires étrangères et des frontières, afin de coordonner l'aide internationale et de répondre aux besoins dans les domaines humanitaire, du développement et des droits fondamentaux et de faire face aux difficultés dans l'État de Rakhine.

D. Questions humanitaires

28. Selon les estimations, environ un million de personnes ont besoin d'une aide humanitaire au Myanmar, dont plus de 205 000 personnes déplacées, 460 000 habitants touchés par les inondations et d'autres encore par les conflits armés ou les tensions intercommunautaires. Près de 100 000 personnes sont toujours déplacées dans l'état de Kachin et dans le nord de l'État de Shan depuis la reprise des hostilités en juin 2011. Si l'année écoulée a été marquée par les importantes initiatives prises par le Gouvernement pour promouvoir la paix, cette même période s'est également caractérisée par la poursuite des tensions et l'éclatement de conflits armés entre la Tatmadaw et certains groupes ethniques armés qui n'ont pas signé

l'accord de cessez-le-feu ainsi que par des conflits entre différents groupes ethniques. Les affrontements ont continué de toucher les populations civiles dans les états de Kachin et de Shan, et ont provoqué de nouveaux déplacements de population à la fin de 2015 et au premier semestre de 2016. Les combats dans le sud de l'État de Shan ont déplacé 6 000 personnes en octobre 2015 et 12 000 autres au cours des six premiers mois de 2016 par suite des affrontements entre les groupes ethniques armés et la Tatmadaw; l'armée d'Arakan dans l'État de Rakhine a, quant à elle, déplacé près de 1 900 personnes à Buthidaung, Kyauktaw et Rathedaung qui, pour la plupart, ne peuvent pas retourner chez elles par suite de la situation sécuritaire.

29. Il est essentiel d'assurer un accès humanitaire régulier, prévisible et durable aux populations civiles touchées par ces conflits. Le Gouvernement l'a reconnu dans son allocution à l'occasion du Sommet mondial sur l'action humanitaire, tenu à Istanbul (Turquie) en mai 2016, lorsqu'il a réaffirmé sa détermination à autoriser un accès humanitaire dans les régions échappant à son contrôle aux fins d'apporter des secours aux populations civiles vulnérables. Malgré cela, en pratique, l'accès des secours humanitaires aux zones contrôlées par des entités non gouvernementales dans l'État de Kachin est de plus en plus limité. Depuis mai, le personnel humanitaire international s'est régulièrement vu interdire tout accès à ces régions. La dégradation de la situation va à l'encontre des principes humanitaires de base, accroît la vulnérabilité des 50 000 déplacés dans ces régions et réduit la protection qui peut leur être assurée. Les Nations Unies prônent le rétablissement de l'accès du personnel humanitaire pour permettre à celui-ci de déterminer les besoins et de faciliter les contacts avec les personnes que le Gouvernement ne peut pas lui-même atteindre.

30. Selon les estimations, 120 000 personnes sont toujours déplacées dans l'État de Rakhine et vivent dans 39 camps ou installations similaires depuis l'éclatement des violences intercommunautaires en 2012. Les saisons des pluies et inondations successives, ainsi que l'ouragan Komen en 2015, ont largement compromis les abris érigés dans les camps, construits au départ pour durer au maximum trois ans. Des travaux ont été entrepris dans le but de réparer certaines structures, mais les besoins restent importants. Si plus de 20 000 déplacés ont pu rentrer chez eux ou ont été réinstallés en dehors des camps dans l'État de Rakhine en 2015, aucune solution durable ne semble être possible pour les 120 000 autres personnes. Plus de 330 000 autres personnes vulnérables dans l'État de Rakhine continuent en outre d'avoir besoin d'une aide humanitaire. Les progrès accomplis en vue de l'élimination des entraves à la liberté de circulation ou à l'accès à des services de base pour les populations musulmanes de l'État de Rakhine, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation sont toutefois extrêmement limités.

31. Il est clair que les problèmes rencontrés dans l'État de Rakhine ne pourront pas être entièrement réglés tant que le Myanmar et le Bangladesh ne collaboreront pas réellement au règlement des questions fondamentales. Certains des principaux problèmes, qui ont trait aux migrations par la mer d'Andaman, exigeront également la poursuite d'un engagement au niveau de la région. Dans les deux pays, la grande majorité des Rohingya qui demeure apatride est manifestement jugée constituer un groupe de population indésirable, défavorisé, chroniquement pauvre et politiquement marginalisé.

32. Le Myanmar est considéré comme l'un des pays d'Asie du Sud-Est les plus exposés à des risques de catastrophes naturelles. Au début d'août 2015, l'ensemble du territoire a subi des inondations provoquées par de fortes pluies de mousson et l'ouragan Komen a frappé 13 États et régions du pays, en particulier les États de Chin et Rakhine et les divisions de Magway et de Sagaing. Les inondations ont temporairement déplacé 1,7 million de personnes. L'État de Rakhine affiche une forte augmentation du nombre de nouveaux cas de malnutrition aiguë, le taux le plus élevé, soit au moins 200 cas par mois, étant enregistré à Buthidaung et Maungdaw. En avril, juin et juillet 2016, le pays a de nouveau été frappé par l'arrivée soudaine de fortes pluies, de vents violents et de chutes de grêle qui ont touché des municipalités dans tout le pays.

E. Évolution socioéconomique

33. Pendant plus de cinq ans, les autorités du Myanmar ont pris des mesures importantes pour libéraliser et rationaliser l'économie. La Banque centrale du Myanmar jouit d'une plus grande autonomie dans le domaine des services bancaires et elle a amélioré l'accès de la population à ces derniers; les opérations de banque mobile, en particulier, ont augmenté de manière exponentielle au cours de l'année écoulée. En septembre 2015, la Banque centrale a publié des directives publiques à l'intention des institutions financières sur la gestion des risques associés au blanchiment des capitaux et au financement du terrorisme. Ces directives s'inscrivent dans le droit fil des principes fondamentaux d'un contrôle bancaire efficace du Comité de Bâle et des recommandations du Groupe d'action financière. Le Parlement a approuvé, en janvier 2016, la version révisée d'une loi bancaire qui impose des règles plus strictes en matière de capital libéré et de réserves obligatoires pour doter le système bancaire d'un cadre réglementaire plus conforme aux normes internationales. Le Myanmar a tenu l'engagement pris auprès de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives en publiant, en janvier 2016, son premier rapport sur le secteur des industries extractives qui couvre l'exercice 2013-14. Le Gouvernement a posé sa candidature à l'Initiative en mai 2014. Il lui faudra remplir toutes les autres obligations en matière d'établissement de rapports et de conformité d'ici à janvier 2007.

34. La croissance économique devrait s'effectuer un taux de 7 % durant l'exercice 2015-16, soit environ 1,5 point de pourcentage de moins qu'au cours des deux exercices précédents en raison des dommages causés par les inondations de 2015, du climat d'incertitude qui a régné avant les élections, de l'atonie généralisée de la demande extérieure et de la faiblesse des prix des exportations du Myanmar. Toutefois, selon les projections du Fonds monétaire international, la croissance du produit intérieur brut réel devrait reprendre pour s'effectuer à un taux de l'ordre de 8 % durant l'exercice 2016-17 parce que les répercussions des inondations s'estompent et que les investissements s'accroissent par suite de la transition politique pacifique. Le *Rapport sur le développement humain 2015 : le travail au service du développement humain* du Programme des Nations Unies pour le développement classe Myanmar 148^e sur 188 pays, et lui attribue un indice de développement humain de 0,536, ce qui témoigne d'une légère amélioration par rapport à l'année précédente durant laquelle le Myanmar était classé 150^e et affichait un indice de développement de 0,524. Le Myanmar continue d'avoir le classement le plus bas de tous les pays de l'ASEAN.

35. Compte tenu des progrès accomplis dans le domaine du développement, le Myanmar a demandé aux Nations Unies de considérer la possibilité de sortir le pays de la catégorie des pays les moins avancés. Le Comité des politiques du développement a pris note de cette demande et a fait valoir, dans son rapport de mars 2015, que la valeur de l'indice du capital humain avait dépassé le seuil requis pour motiver un changement de catégorie, bien que le niveau du revenu national brut et la valeur de l'indice de vulnérabilité économique demeurent inférieurs aux seuils établis à cette fin. Bien que le pays ne satisfasse pas encore à tous les critères d'éligibilité pour changer de catégorie, il devrait y parvenir si la trajectoire de développement actuelle se maintient jusqu'à la fin de 2018.

36. Le Président, dans l'allocution qu'il a prononcée lors de sa cérémonie d'investiture, a indiqué que l'amélioration de la qualité de vie de la majorité de la population comptait au nombre des priorités de son gouvernement, qui s'est dit résolu à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il travaille également avec l'équipe de pays des Nations Unies pour faire prendre conscience aux responsables et aux institutions publiques des objectifs de développement durable et pour définir une référence qui permettra d'évaluer la situation par rapport aux 17 objectifs, leurs cibles et leurs indicateurs.

37. Dans le cadre de son programme pour le Myanmar et de son programme pour la région de l'Asie du Sud-Est, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a continué de travailler en étroite collaboration avec le Gouvernement au renforcement des capacités de coopération transfrontalière pour lutter contre le trafic de drogues et examiner les cadres législatifs et les politiques concernant la drogue. L'ONUDC continue également de soutenir une importante initiative visant à procurer des sources de revenus différentes aux cultivateurs de pavot à opium dans l'État de Shan.

38. Durant la visite qu'elle a effectuée en juin 2016 au Myanmar, la Rapporteuse spéciale a rencontré un certain nombre de femmes qualifiées travaillant dans le domaine des droits fondamentaux et des conflits qui, à son avis, seraient des atouts pour le processus de paix. Le Gouvernement précédent s'était engagé à assurer la présence d'au moins 30 % de femmes à tous les niveaux du processus. Cet engagement à l'appui d'une plus grande représentation des femmes devrait être concrétisé de manière plus générale dans différents domaines prioritaires au plan national. Le Myanmar est l'un de seulement 31 pays du monde qui n'a pas de politique nationale pour les jeunes. Sa jeune population se trouve actuellement à l'aube d'une phase d'essor économique et pourrait bénéficier des avantages procurés par un dividende démographique considérable. Pour éviter que ce dividende ne devienne une charge, le pays doit sans plus attendre formuler et exposer un plan de mobilisation des ressources humaines qui offrira de meilleures possibilités de formation et d'emplois productifs aux jeunes.

39. La modernisation de l'infrastructure sera essentielle à un tel effort. Seulement 33 % des logements ont l'électricité au Myanmar, contre 60 % Bangladesh et 99 % au Viet Nam. En ce qui concerne l'infrastructure logistique, le pays était classé 137^e sur 160 sur la base de l'indice de performance logistique de 2014, le plus faible enregistré par un pays de l'ASEAN. Comme le montre une récente étude de la Banque mondiale, le Myanmar, qui a entrepris de renforcer ses liens et sa connectivité avec ses voisins immédiats, a des perspectives uniques parce qu'il a

des frontières communes avec des pays à l'origine de 16 % du produit intérieur brut mondial et comptant 40 % de la population mondiale.

III. Observations

40. Le Myanmar s'est considérablement transformé au cours des cinq dernières années. Il a réalisé des progrès importants dans le cadre des réformes de ses institutions politiques et économiques et de son ouverture au monde extérieur. Un grand nombre de prisonniers politiques ont été libérés, une presse relativement dynamique et libre s'est établie, la liberté d'association et d'expression politique a augmenté malgré certaines restrictions, 91 partis politiques cherchant à contester les élections, et le nombre et les capacités des acteurs de la société civile, tant nationaux qu'internationaux, ont augmenté de manière exponentielle. Cette période s'est caractérisée par l'élimination progressive par le Gouvernement des obstacles au commerce, aux échanges et à l'entreprise privée qui portaient de longue date préjudice à l'économie, et par d'importantes réformes économiques, notamment l'établissement d'un taux de change unifié, l'abolition des restrictions aux importations et aux exportations et l'accroissement de la transparence dans le domaine de la gouvernance, y compris du budget annuel. Le Gouvernement précédent avait pris des mesures notables pour réduire la pauvreté afin d'améliorer les indicateurs de performance économique généraux, de réduire l'inflation et l'endettement extérieur, et de rétablir l'infrastructure financière et physique ainsi que l'infrastructure des communications. Malgré l'ouverture de vastes pans de l'économie, les carences des infrastructures, les pressions exercées par l'acquisition de terrains et l'accaparement de terres, en particulier dans les zones rurales, la corruption rampante et d'autres facteurs de vulnérabilité qui compromettent la capacité du pays à résister aux chocs exercés par des catastrophes naturelles et anthropiques restent préoccupants. La préservation du tissu social se heurte également à de graves difficultés, qui tiennent en particulier à la situation des minorités ethniques et religieuses dont certaines sont en butte à la discrimination depuis des décennies tandis que d'autres participent à de violentes luttes dirigées contre le Gouvernement et les militaires.

41. Dans ces circonstances, il pourrait être opportun que les Nations Unies considèrent les 25 années d'efforts déployés par la communauté internationale, par le biais des délibérations annuelles de la Troisième Commission de l'Assemblée générale, pour promouvoir la démocratie, les transformations et les réformes politiques. Dans sa première résolution sur le Myanmar, qui remonte à 1991, l'Assemblée se déclarait gravement préoccupée par la situation des droits de l'homme et insistait sur la nécessité d'améliorer cette dernière (voir la résolution 46/132). En 1992, l'Assemblée a instamment prié le Gouvernement de permettre à tous les citoyens de participer librement au processus politique et s'est déclarée préoccupée par la persistance du problème des réfugiés quittant le Myanmar pour s'installer dans des pays voisins, notamment les réfugiés Rohingya au Bangladesh (voir la résolution 47/144). Des résolutions ultérieures ont fait part des inquiétudes suscitées par le fait que le Gouvernement n'a pas pris toutes les mesures nécessaires pour promouvoir la démocratie et ont enjoint à ce dernier de cesser de priver la population de ses droits fondamentaux, de libérer les prisonniers politiques, parmi lesquels Aung San Suu Kyi, et de tenir des élections crédibles.

42. Le Myanmar semble avoir satisfait à nombre des principales exigences énoncées dans ces résolutions. Le processus de réforme n'est toutefois pas achevé et il reste beaucoup à faire. La poursuite du renforcement de la démocratie dépendra du maintien de relations stables et de la coopération entre la nouvelle équipe au pouvoir et la Tatmadaw. Tant que la menace d'une fragmentation de la population entre ethnies demeurera « manifeste et immédiate », l'armée pourra invoquer ce danger comme raison suffisante de maintenir le contrôle de certains ministères essentiels du Gouvernement, notamment la défense, l'intérieur et les frontières. Elle n'est de surcroît vraisemblablement pas prête à abandonner le contrôle d'un quart du nombre total de sièges au Parlement. Les hauts dirigeants militaires ont clairement indiqué que, à moins que l'armée ne soit convaincue que des progrès visibles sont réalisés dans le cadre des entretiens de réconciliation nationale et que les « menaces extraordinaires » à la stabilité nationale et régionale, notamment celles qui se posent dans l'État de Rakhine diminuent également, elle ne sera pas disposée à accepter une réduction notable de son rôle au sein de la gouvernance de la nation. L'armée ne pourra envisager d'abandonner un contrôle politique décisif sur les structures de l'État que si le lancement d'un dialogue politique permet d'amener les groupes ethniques armés à irrévocablement cesser toute confrontation militaire. C'est également pour cela que l'armée estime que la réalisation de progrès dans le domaine du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion ou de toute autre forme vérifiable de dépôt des armes des groupes armés est une condition préalable nécessaire à la réunion de toutes les parties en présence aux fins de négocier la structure d'une armée nationale réorganisée dans un nouvel État fédéré. Étant donné le manque de confiance actuel, il semble toutefois peu vraisemblable que cet objectif puisse être atteint à un stade précoce du processus de dialogue.

43. La direction de la Ligue nationale pour la démocratie a également indiqué que la réconciliation nationale par un processus de dialogue politique avec les groupes ethniques armés était une priorité fondamentale du Gouvernement. Elle estime qu'un accord de partage du pouvoir largement réparti entre le Gouvernement, l'armée et les différents groupes est essentiel à l'établissement d'une nouvelle structure politique et constitutionnelle inclusive répondant aux aspirations des différents groupes ethniques dans un contexte fédéré. Bien que la Ligue souhaite que l'armée abandonne progressivement son rôle politique national, elle continue d'apprécier l'attachement traditionnel de la Tatmadaw aux trois principes de la non-désintégration du pays, de la non-désintégration de la solidarité nationale et de la perpétuation de la souveraineté de la nation. Les groupes ethniques armés, en revanche, pour autant qu'ils s'associent au désir de la Ligue de voir le rôle politique de la Tatmadaw diminuer, souhaiteraient aussi voir son rôle militaire perdre de l'importance par rapport à celui de leurs propres groupes armés. Sur ce plan, toutefois, ils n'obtiendront vraisemblablement guère d'acceptation ou de soutien de la part de la Ligue. C'est dans un contexte défini par des facteurs aussi complexes, ainsi que par les enjeux géopolitiques de la région, qu'il nous faudra évaluer la détermination du Gouvernement et des militaires à continuer d'adhérer au processus de paix et leur calibrage soigneux de toute influence ou de tout rôle que pourraient avoir des institutions comme les Nations Unies.

44. Il sera essentiel, pour conforter la démocratie, de promouvoir une culture de respect des droits fondamentaux dans tous les aspects de la vie politique, économique et sociale du Myanmar. À cet égard, les résolutions successives de l'Assemblée générale mentionnent systématiquement la possibilité d'ouvrir

rapidement un bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme pleinement mandaté au Myanmar. Je sais que de nombreux États Membres, dans le cadre de leurs engagements bilatéraux, ont appuyé cette suggestion auprès du Gouvernement. Je pense que la mise en place d'un tel bureau permettrait aux Nations Unies de collaborer plus étroitement avec le Gouvernement au dialogue politique, à la sensibilisation, à la coopération technique et au renforcement des capacités dans le domaine des droits fondamentaux. J'espère que, dans le nouveau contexte politique, il sera désormais possible au Gouvernement de considérer sérieusement cette demande. Les Nations Unies continueront d'apporter leur appui au Myanmar afin de renforcer ses institutions et mécanismes nationaux en faveur du respect des droits de l'homme, comme la Commission nationale des droits de l'homme au Myanmar. Outre qu'il contribuera largement au suivi des recommandations émanant des mécanismes des Nations Unies pour les droits de l'homme, un tel renforcement permettra de fournir des informations utiles au processus de planification du développement national, de préserver l'indépendance de la Commission, de renforcer la responsabilisation au sein du Gouvernement, de relever les défis plus généraux dans le domaine des droits de l'homme et de s'attaquer aux problèmes de la prévention de la discrimination et de la lutte contre cette dernière, des incitations à la haine ou des violences intercommunautaires et de promouvoir l'harmonie entre les membres de la population.

45. Un défi majeur se pose, que la communauté internationale souhaite voir relever en priorité par le nouveau Gouvernement : l'amélioration des conditions des populations les plus vulnérables dans l'État de Rakhine, en particulier les personnes vivant dans les camps de déplacés ouverts dans l'État depuis 2012. Je ne doute pas que le courage et la ténacité dont ont fait preuve les dirigeants de la Ligue nationale pour la démocratie au cours des années passées les amèneront à prendre des mesures concrètes pour assurer une certaine stabilité et dignité aux milliers de membres de la communauté musulmane de l'État de Rakhine qui, bien qu'ayant fait valoir qu'ils habitent dans cette région depuis des générations, ne possèdent ni document ni statut juridique, vivent dans l'incertitude, souffrent de discrimination et subissent des violations persistantes de leurs droits fondamentaux, sont en butte à la dérision du public, et vivent dans l'insécurité et le besoin. Un grand nombre de ces personnes ne peuvent toujours pas accéder librement à des services hospitaliers, à l'éducation et à des moyens de subsistance. Le Gouvernement devra prendre des mesures pour abroger toutes les lois à caractère discriminatoire, notamment celles qui limitent la liberté de circulation de ces populations ainsi que leur droit au mariage et à la vie de famille. Les Nations Unies collaborent déjà avec le Gouvernement à différents programmes visant à faire face à ces préoccupations pressantes dans le domaine des droits de l'homme et à améliorer la situation socioéconomique de toutes les communautés de l'État de Rakhine. Il importe, de manière plus générale, de considérer de nouvelles idées et de nouveaux mécanismes dans le cadre d'une coopération entre le Myanmar et le Bangladesh et, notamment, déterminer comment résoudre la question de la citoyenneté des populations Rohingya qui se trouvent actuellement de part et d'autre de la frontière.

46. Cette année est la dernière de mon mandat de Secrétaire général. Durant les 10 années durant lesquelles j'ai occupé ces fonctions, malgré les meilleurs efforts déployés par l'Organisation et par son personnel dévoué, ainsi que par nos partenaires du monde entier, nous avons essuyé un certain nombre de revers et connu des déceptions dans le cadre de notre action. Le Myanmar, toutefois, continue

d'afficher des progrès systématiques et visibles dans de nombreux domaines de sa vie nationale. Au cours des cinq dernières années, les possibilités de liberté politique se sont sensiblement accrues. D'anciens ennemis se sont retrouvés autour d'une table de négociation pour collaborer à un processus de réconciliation et réduire leurs différends politiques dans le but d'assurer la paix. Des défis et des préoccupations considérables perdurent, notamment en ce qui concerne l'ensemble de la communauté musulmane dans l'État de Rakhine, qui devront être traités avec sensibilité et compassion. Les Nations Unies continueront de prôner résolument l'élimination des discriminations auxquelles cette communauté est confrontée et la pleine réalisation de ses droits fondamentaux pour qu'elle puisse vivre dans la dignité et sur un pied d'égalité avec les autres groupes de la population, quelles que soient leurs différences ethniques et religieuses. Dans l'ensemble, au regard de nombre des jalons établis dans les résolutions successives de l'Assemblée générale sur le Myanmar pendant plus de 20 ans, le bilan actuel du pays est positif. J'invite par conséquent l'Assemblée à considérer la poursuite des bons offices, et notamment le renouvellement du mandat de Conseiller spécial, et d'envisager d'autres possibilités de poursuivre la collaboration pour soutenir et encourager de nouveaux progrès concrets et significatifs face aux défis qui persistent. Ce faisant, nous rendrons hommage aux progrès remarquables accomplis par la population du Myanmar et ses dirigeants politiques, saluerons la solidité et l'utilité du partenariat forgé avec les Nations Unies et encouragerons le pays à relever les défis et à s'employer à résoudre les difficultés qui persistent avec courage, détermination et sachant qu'il a l'appui et l'encouragement de l'ensemble de la communauté internationale.
